Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Aygues Ouvèze EN PROVENCE
Communauté de communes

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Camaret–sur-Aygues • Lagarde Paréol • Piolenc
Sainte-Cécile-les-Vignes • Sérignan-du-Comtat
Travaillan • Uchaux • Violès

MAISON DES VINS & DES PRODUITS DU TERROIR
WINE HOUSE AND LOCAL PRODUCTS
CASA DEI VINI E DEI PRODOTTI LOCALI

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

SOMMAIRE

Editorial	Page 3
La Communauté de communes en chiffres	Page 4
Les 8 communes	Page 5
Les compétences statutaires	Pages 6et 7
Les élus	Page 8
Les commissions intercommunales	Pages 9 et 10
L'administration territoriale	Page 11
L'espace France services	Page 12
Le développement économique	Page 13
Tourisme	Pages 14 à 17
Urbanisme	Pages 18 et 19
L'assainissement	Page 20
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Page 21
Déchets ménagers	Pages 22 et 23
Environnement	Pages 24 et 25
Les marchés publics	Page 26
Le budget principal	Page 27
Le budget annexe assainissement	Page 28
Les Fonds de concours	Page 29
Les principales délibérations	Pages 30 à 32

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Le mot Du Président

Notre rapport d'activité annuel, outre son aspect règlementaire, a vocation à retracer toutes les actions entreprises au cours de l'année écoulée pour les porter à la connaissance de tous nos concitoyens. Raison pour laquelle il pourra être consulté sur notre site Internet dès qu'il aura été approuvé par le conseil communautaire.

L'année 2021 aura été principalement marquée par la suite de la crise sanitaire du Covid-19 et ses répercussions sur le tissu économique local.
Comme l'année précédente, nous avons déployé des moyens financiers, humains et matériels pour venir en aide à nos entreprises, à nos artisans, à nos commerçants, à nos professionnels du tourisme. C'est ainsi qu'entre le mois de juin 2020 et le mois de mars 2021, ce n'est pas moins de 74 entreprises qui ont reçu une aide financière, soit sous la forme des prêts Covid-Résistance mis en place par la Région et cofinancés par la Communauté de communes, soit des aides directes sous forme de subventions. Près de 244 000 € ont ainsi été débloqués sur notre budget dans le cadre de ce plan de sauvetage.

La feuille de route de la nouvelle mandature, s'exprime autour de principes intangibles, comme la transparence à l'égard de nos administrés et une gestion rigoureuse de nos finances. Elle va se décliner à travers l'exercice de nos compétences, en mettant principalement l'accent sur :

- Le développement durable, l'environnement et l'économie circulaire,
- La protection de notre tissu économique,
- La promotion du tourisme et la sauvegarde de nos commerces de proximité,
- La protection des populations contre le risque d'inondations,
- La création ou le renforcement des services de proximité,

Elle trouve sa traduction concrète en 2021 avec plusieurs réalisations :

- **La mise en service de l'espace itinérant France Services** qui permet de venir en aide aux personnes les plus vulnérables, à mobilité réduite ou qui rencontrent des difficultés dans l'usage de l'informatique, afin de faciliter leurs démarches quotidiennes avec certaines administrations,
- Les procédures d'acquisition des parcelles en vue de **la création de la nouvelle zone d'activité *La Garrigue du Rameyron* à Sérignan-du-Comtat**,
- **La Maison des vins et des produits du terroir** qui a ouvert ses portes à Camaret-sur-Aygues en juillet, dans laquelle touristes et habitants de nos communes peuvent venir découvrir et savourer les crus et les saveurs de nos producteurs locaux, avec l'espace location et réparation vélos qui la jouxte,
- La mise en place d'une **signalétique pour les hébergeurs**,
- Le lancement de notre **nouveau schéma directeur de l'assainissement** qui déterminera les travaux à réaliser pour la prochaine décennie,
- **L'ouverture de crédits pour les fonds de concours**, à raison de 500 000 € par an, permettant d'aider les communes dans leurs projets d'investissement.

Je suis convaincu que ce rapport remplira sa mission première : celle d'**informer et d'expliquer le sens de notre action, guidée par l'intérêt communautaire**, condition *sine qua non* de la réussite de notre projet de territoire.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le Président,
Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

La Communauté de communes

en chiffres

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un territoire de **142km²** qui s'étend de la vallée du Rhône à l'ouest jusqu'aux Dentelles de Montmirail à l'est ; de la vallée de l'Aygues au sud jusqu'à la Drôme provençale au nord.

La viticulture y occupe une place prépondérante, en grande partie sous l'appellation Côtes du Rhône, avec les AOC spécifiques « Plan de Dieu » et « Massif d'Uchaux » mais aussi par les cultures fruitières et maraîchères de la vallée du Rhône.

Le secteur industriel repose essentiellement sur l'industrie agro-alimentaire et les industries d'extraction et de transformation, principalement concentrées dans le triangle Camaret-sur-Aigues / Piolenc / Sérignan-du-Comtat.

L'ensemble du territoire est fortement impacté par les risques naturels, en particulier le risque d'inondation et le risque de feux de forêt, ce qui entrave son urbanisation.

La Communauté de communes compte une population de **20 013** habitants, soit une densité de population de **140,9** habitants / km² (moyenne départementale : 157,4)

Les 8 communes membres

Camaret-sur-Aygues : **4 644 habitants**

Lagarde-Paréol : **341 habitants**

Piolenc : **5 418 habitants**

Sainte-Cécile-les-Vignes : **2 600 habitants**

Sérignan-du-Comtat : **2 843 habitants**

Travaillan : **730 habitants**

Uchaux : **1 708 habitants**

Violès : **1729 habitants**

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Les 8 communes

de la Communauté de communes

CAMARET-SUR-AYGUES
Maire : Philippe de BEAUREGARD
Mairie de Camaret sur Aygues
Cours du Midi
84850 CAMARET SUR AYGUES

Superficie : 17,53 km²

Tel : 04 90 37 22 60
Fax : 04 90 37 72 33
www.camaret.org

LAGARDE-PAREOL
Maire : Fabrice LEAUNE
Mairie de Lagarde-Paréol
Le Village
84290 LAGARDE-PAREOL

Superficie : 9,29 km²

Tel : 04 90 30 81 91
Fax : 04 90 30 82 56
www.lagardepareol.fr

PIOLENC
Maire : Louis DRIEY
Mairie de Piolenc
Place de la Résistance
84420 PIOLENC

Superficie : 24,80 km²

Tel : 04 90 29 63 66
Fax : 04 90 29 50 62
www.mairie-piolenc.fr

SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
Maire : Vincent FAURE
Mairie de Sainte Cécile les Vignes
Place de la Mairie
84290 SAINTE CECILE LES VIGNES

Superficie : 19,82 km²

Tel : 04 90 30 80 17
Fax : 04 90 30 74 91
www.sainte-cecile.org

SERIGNAN-DU-COMTAT
Maire : Julien MERLE
Mairie de Sérignan du Comtat
Place de la Mairie
84830 SERIGAN DU COMTAT

Superficie : 19,82 km²

Tel : 04 90 70 00 03
Fax : 04 90 70 02 77
www.serignanducomtat.fr

TRAVAILLAN
Maire : Isabelle DALADIER-MARTIN
Mairie de Travaillan
Place Jean Moulin
84850 TRAVAILLAN

Superficie : 17,65 km²

Tel : 04 90 37 24 01
Fax : 04 90 37 79 88
www.travaillan.fr

UCHAUX
Maire : Christine LANTHELME
Mairie de Uchaux
Place de la Mairie
84100 UCHAUX

Superficie : 18,48 km²

Tel : 04 90 40 62 40
Fax : 04 90 40 62 73
www.uchaux.com

VIOLES
Maire : Marie-José AUNAVE
Mairie de Violès
Cours Rigot
84150 VIOLES

Superficie : 14,79 km²

Tel : 04 90 70 92 11
Fax : 04 90 70 90 15
www.violes.fr

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Les compétences statutaires

Les statuts de la Communauté de communes ont été modifiés par délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2021 pour prendre en compte les nouvelles compétences qu'elle va devoir exercer de plein droit. En voici le détail :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Création de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire
- Exercice du droit de préemption urbain, selon les règles définies par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'urbanisme, en vue de l'extension ou de la création de zones d'activité

Développement économique, tourisme et agriculture

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
- Promotion du tourisme, avec création d'un office de tourisme
- Constitution de réserves foncières pour les futures zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques
- Mise en place d'actions favorisant l'accueil des entreprises, assortie d'aides fiscales en faveur des créations d'entreprises ou des entreprises en difficultés
- Aide à l'installation et au maintien des exploitations agricoles ; adhésion à l'association Prévigrêle
- Participation à la construction des infrastructures et au déploiement des réseaux de communication électroniques dans le cadre du plan national de lutte contre la fracture numérique

Autres compétences obligatoires

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Assainissement des eaux usées
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; construction, aménagement, exploitation et entretien des déchetteries intercommunales

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

COMPETENCES FACULTATIVES

Actions d'intérêt communautaire

- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement, dans le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics y afférentes

Autres compétences facultatives

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale avec renforcement, extension et entretien des réseaux. Contrôle de la distribution et de la qualité de l'électricité publique
- Missions hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, prévues aux alinéas 11 et 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique
- Développement, gestion et coordination d'un système d'information géographique (SIG) à l'échelle intercommunale et d'un système de gestion du Cadastre
- Gestion du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols
- Mutualisation de la politique de la commande publique dans le cadre du schéma de mutualisation
- **Adhésion à la Mission locale du Haut Vaucluse**

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Les élus
de la Communauté de communes

Le conseil communautaire est composé de 33 membres qui élisent le Président et les vice-présidents de la Communauté de communes.

Le bureau, lui-même composé du Président et des 7 vice-présidents présentés ci-dessous, est une instance délibérative en charge des affaires courantes.

Le Président prépare et exécute les décisions des instances délibérantes (bureau, conseil communautaire). Il préside de droit le bureau et le conseil communautaire.

Julien MERLE
Président
Maire de Sérignan-du-Comtat

Marie-José AUNAVE
1ère vice-présidente
Maire de Violès

Philippe de BEAUREGARD
2ème vice-président
Maire de Camaret-sur-Aigues

Christine LANTHELME
3ème vice-présidente
Maire d'Uchaux

Brigitte MACHARD
4ème vice-présidente
1ère adjointe à Piolenc

Isabelle DALADIER-MARTIN
5ème vice-présidente
Maire de Travaillan

Vincent FAURE
6ème vice-présidente
Maire de Sainte-Cécile-les-Vignes

Fabrice LEAUNE
7ème vice-présidente
Maire de Lagarde-Paréol

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Les commissions intercommunales

Toutes les commissions de la communauté de communes sont présidées de droit par le Président. Chaque commission est composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants, avec au moins un représentant pour chaque commune.

Les commissions thématiques

Commission finances, budget, politique fiscale et programmes d'investissement pluriannuels :

Vice-présidente déléguée : Marie-José AUNAVE
Membres titulaires : Liliane DIAZ, Jean-Marc PRADINAS, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Lydie CATALON, Isabelle DALADIER-MARTIN, Christine LANTHELME
Membres suppléants : Sylvette GIL, Fabrice LEAUNE, Roland ROTICCI, Pascal CROZET, Jeanne SURDEL, Patricia LISPAL-GONDRAN, Pierre SIMLER, Florence GOURLOT

Commission développement économique, tourisme, commerce et agriculture :

Vice-président délégué : Vincent FAURE
Membres titulaires : Sylvette GILL, Fabrice LEAUNE, Brigitte MACHARD, Jean-Pierre TRUCHOT, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Christophe CANO
Membres suppléants : Christine WINKELMANN, Jean-Marc PRADINAS, Roland ROTICCI, David VALLEE, Denis GADEA, Isabelle DALADIER-MARTIN, Jacqueline JOURDAIN, Marie-José AUNAVE

Commission environnement, déchets ménagers, économie circulaire, plan climat et transition énergétique :

Vice-président délégué : Philippe de BEAUREGARD
Membres titulaires : Claude FOURNIER, Patrick PICHON, Virginie JOUBREL, Marc GABRIEL, Isabelle DALADIER-MARTIN, Jacqueline JOURDAIN, Marie-José AUNAVE
Membres suppléants : Hervé AURIACH, Fabrice LEAUNE, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Jean-Christophe MONIN, Pascal MARCHESINI, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT.

Commission risques majeurs, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et assainissement:

Vice-président délégué : Isabelle DALADIER-MARTIN
Membres titulaires : Hervé AURIACH, Jean-Claude LEGENTIL, Louis DRIEY, Pascal CROZET, Marie-France ESTIVAL, André GUIGUE, Florence GOURLOT
Membres suppléants : Christine WINKELMANN, Damian SANCHEZ-VIVES, Michel VIDAL, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Catherine BOURACHOT, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Marie-José AUNAVE.

Commission Maison de services au public :

Vice-présidente déléguée : Brigitte MACHARD
Membres titulaires : Sylvette GILL, Mireille MERCIER, Dominique FICTY, Bérangère DUPLAN, Pierrette MEYER, Jacqueline JOURDAIN, Christophe CANO.
Membres suppléants : Christine WINKELMANN, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Roland ROTICCI, Catherine MALET-VANNEUVILLE, Aurélie CALDARINI, Annie MEUNIER, Gabriel BELTRAND, Marie-José AUNAVE

Commission Schéma de mutualisation :

Vice-présidente déléguée : Christine LANTHELME
Membres titulaires : Liliane DIAZ, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Brigitte MACHARD, Dominique FICTY, Lydie CATALON, Patricia LISPAL-GONDRAN, Marie-José AUNAVE Membres suppléants : Jean-Michel MARLOT, Mireille MERCIER, Géraldine ORTEGA, David VALLEE, Fanny ROSEAU, Pierrette MEYER, Annie AVON, Christophe CANO

Commission aménagement de l'espace, SCoT, urbanisme, habitat et logement :

Vice-président délégué : Fabrice LEAUNE
Membres titulaires : Christine WINKELMANN, Françoise GRANDMOUGIN, Pascal CROZET, Marc GABRIEL, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT
Membres suppléants : Jean-Michel MARLOT, Jean-Marc PRADINAS, Louis DRIEY, Jacques TRENTO, Lydie CATALON, Bernard SCULFORT, André GUIGUE, Marie-José AUNAVE

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Les autres commissions

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :
Président : Julien MERLE, suppléant : Marc GABRIEL
Membres titulaires : Philippe de BEAUREGARD, Michel VIDAL, Isabelle DALADIER-MARTIN, Christine LANTHELME, Marie-José AUNAVE
Membres suppléants : Liliane DIAZ, Louis DRIEY, Patricia LISPAL-GONDRAN, André GUIGUE, Vincent FAURE

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :
Président : Julien MERLE
Membres titulaires : Philippe de BEAUREGARD, Fabrice LEAUNE, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Lydie CATALON, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT
Membres suppléants : Liliane DIAZ, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Brigitte MACHARD, Vincent FAURE, Jean-Pierre TRUCHOT, Marie-Christine ANDRIEU, André GUIGUE, Julia ECKINCI

COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES :
En cours de constitution

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
Membres titulaires : Hervé AURIACH, Jean-Michel MARLOT, Antonio MUGA, Fabrice LEAUNE, Brigitte MACHARD, Françoise CARRERE, Géraldine ORTEGA, Françoise GRANDMOUGIN, Patricia RICHARD, Gilberte LAVESQUE.
Membres suppléants : Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Michel VIDAL, Roland ROTICCI, Patrick PICHON, Eric LANNOY, Simon BOYER, Jacques SAUZADE.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Organigramme des services

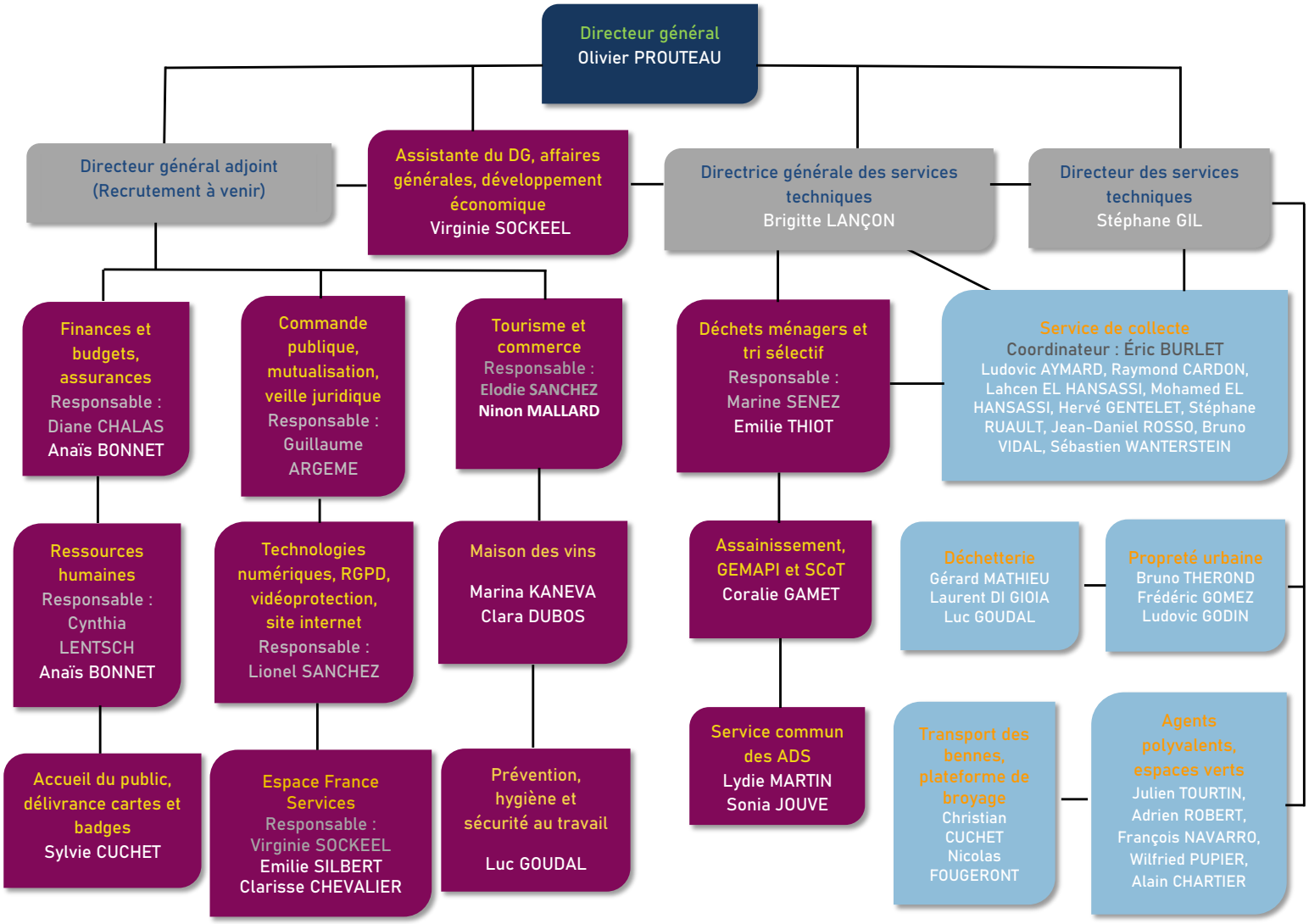

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Espace France services *itinérant*

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de communes exerce une nouvelle compétence : la création et la gestion des maisons de service public, devenues depuis les Espaces France Services. Ce service s'adresse plus particulièrement aux personnes qui ne peuvent se déplacer dans les services publics des agglomérations voisines (Orange, Carpentras, Avignon, Bollène) pour effectuer leurs démarches administratives les plus usuelles, mais aussi celles qui ont des difficultés à utiliser les outils numériques ou qui n'en ont pas à leur disposition.

C'est donc en étroite concertation avec plusieurs partenaires institutionnels que ce service a été créé, sous l'égide de la Préfecture de Vaucluse : la CAF, la CPAM, la MSA, les caisses de retraites du secteur privé et du secteur public, La Poste, les services fiscaux, le Conseil départemental d'accès au droit, etc.

La communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence a mis en place ce service depuis janvier 2021, grâce à un bus aménagé - composé de 2 bureaux et accessible pour les personnes à mobilité réduite – qui sillonne les 8 communes du territoire. Le bus est à la fois un point relais, un guichet de renseignement et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés gratuitement dans leurs démarches administratives en ligne, par les deux animatrices formées à cet effet.

En 2021, **3 572** demandes (physiques, par téléphone ou par mail) ont été traitées, avec un taux de plus de 80 % de satisfaction de la demande et plus de 87 % de satisfaction de l'usager.

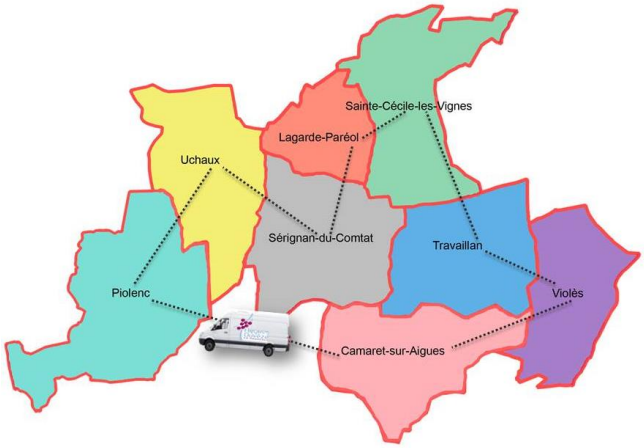

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00	Sainte-Cécile-les-Vignes 8h00 à 13h00 Place Max Aubert	Piolenc 8h00 à 12h00 Place Michel Barthou	Camaret sur-Aygues 8h00 à 12h00 Parking du Moto-ball	Sérignan du-Comtat 8h00 à 13h00 Place du Marché	Uchaux 9h00 à 11h00 Place de la Mairie
8h15					
8h30					
8h45					
9h00					
9h15					
9h30					
9h45					
10h00					
10h15					
10h30					
10h45					
11h00					
11h15					
11h30					
11h45					
12h00					Violès 12h15 à 15h15 Place de l'ancienne gare
12h15					
12h30					
12h45					
13h00					
13h15					
13h30					
13h45					
14h00					
14h15	Lagarde-Paréol 14h00 à 15h15 Place de la Mairie	Piolenc 12h45 à 16h15 Place Michel Barthou	Camaret sur-Aygues 12h45 à 16h15 Parking du Moto-ball	Travaillan 14h00 à 15h15 Place Jean Moulin	
14h30					
14h45					
15h00					
15h15					
15h30					
15h45					
16h00					
16h15					

Ce service fait l'objet d'un rapport d'activité dédié, consultable sur le site de la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Développement économique

La Garrigue du Rameyron II à Sérignan-du-Comtat.

La Communauté de communes ne dispose plus de foncier d'entreprise dans ses zones d'activité. En réponse aux sollicitations de nombreuses entreprises désireuses de s'installer sur le territoire ou de se relocaliser, la zone de la Garrigue du Rameyron à Sérignan-du-Comtat va être étendue.

Pour se faire, la Communauté de communes doit acquérir trois parcelles situées à l'ouest de la zone actuelle, pour une surface totale de 16 000 m².

Six entreprises ont manifesté leur intérêt pour s'installer sur ces terrains. Des contrats de réservation seront donc signés début 2022 et le marché pour l'aménagement de cette zone sera lancé fin 2022 pour une livraison en 2023.

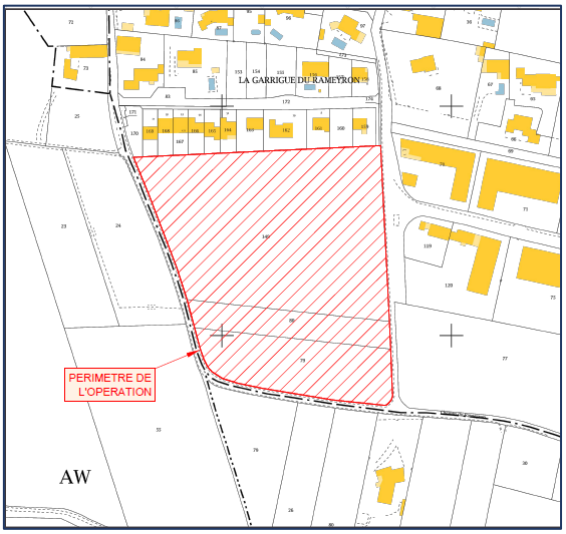

Deux nouvelles zones d'activité à l'étude.

La Communauté de communes, en étroite concertation avec la municipalité de Camaret-sur-Aygues, étudie la faisabilité d'une extension de la zone d'activité Joncquier et Morelles afin d'y relocaliser l'entreprise Le Cabanon dont l'usine actuelle ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

La mise en compatibilité du PLU de la commune a été confiée à un bureau d'études avec un appui technique de l'Agence d'urbanisme d'Avignon.

Pour être menée à son terme cette procédure nécessite une dérogation de la part du Préfet, son intégration dans le SCOT du Grand Avignon et un avis favorable de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de *Vaucluse.*

Lors de la réunion avec la Présidente du SCOT du Grand Avignon, le 15 mars 2021, la commune de Piolenc a présenté un projet de création d'une zone agro-alimentaire, sur une surface d'environ 30 hectares, à proximité de l'échangeur autoroutier au nord de la commune, quartier des Mians, dans le cadre d'un plan d'action pour la dynamisation de l'agriculture et des filières agricoles en Vallée du Rhône.

Au titre des compétences qu'elle exerce en matière de développement économique, la Communauté de communes est habilitée à aménager, entretenir et gérer des zones d'activité, mais aussi à intervenir pour favoriser le maintien des exploitations agricoles.

C'est donc la Communauté de communes qui va porter ce projet de zone agro-alimentaire, en partenariat avec la Commune et son urbaniste, et toujours avec le concours technique de l'AURAV.

Fonds d'urgence intercommunal

Ce dispositif, mis en place en 2020 par la Communauté de communes pour venir en aides aux entreprises impactées par la crise sanitaire, a été **prolongé jusqu'au 31 mars 2021.**

Il a permis à de nombreuses entreprises du territoire d'obtenir une aide à la trésorerie (non remboursable) comprise entre 1500 € et 3000 €.

Les entreprises ont été aidées par les services intercommunaux pour le montage de leur dossier, qui ont été ensuite instruits par les techniciens d'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale partenaire de la Communauté de communes depuis 2011 pour l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises de notre territoire.

24 300 € ont ainsi été débloqués par la Communauté de communes permettant de soutenir 12 entreprises du territoire.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Tourisme

Etude de définition de la stratégie touristique pour le territoire de la Communauté de communes.

La troisième et dernière phase de cette étude réalisée par les bureaux d'études Emotio Tourisme et Espitalié Consultants a été présentée le 11 mars 2021 en comité restreint du fait de la crise sanitaire. Le plan d'actions se décline en 4 axes dans lesquels des actions devront être mises en place par la Communauté de communes.

Ce plan d'actions a été présenté et approuvé par le conseil communautaire du 8 juillet 2021.

Axe 1 / aménagements structurants

- Aménager et améliorer le design des cœurs de villages
- Maison des vins de Camaret : créer un espace de location et de réparation de vélos
- Aménager des aires d'accueil pour les camping-cars
- Elaborer et diffuser une information touristique unifiée sur tout le territoire intercommunal
- Faciliter l'installation d'un wifi territorial dans les lieux touristiques publics
- Soutenir le projet de création de Bistrot de Pays à Lagarde-Paréol
- Elaborer un schéma de déplacements et de mobilités douces
- Refondre les sentiers pédestres

Axe 2/ Coordination de l'action touristique

- Organiser des voyages ou sorties découverte de style Eductour
- Prendre en main la saisie des données sur la plateforme APIDAE
- Editer une carte touristique du territoire
- Accompagner les socio-professionnels et les porteurs de projet
- Sensibiliser à la marque nationale Qualité Tourisme
- Devenir organisme évaluateur de chambres d'hôtes références
- Créer des circuits thématiques
- Développer une politique évènementielle
- Développer et dynamiser le secteur de l'œnotourisme

Axe 3/ Collaboration professionnelle et territoriale

- Développer les collaborations territoriales
- Concevoir des produits packagés avec les territoires voisins et promouvoir les différentes thématiques
- Soutenir et s'intégrer dans les axes du contrat de destination les Art'S de Vivre en Provence

Axe 4 : qualification environnementale

- Développer le tourisme durable
- Soutenir le développement des offres de découverte du patrimoine
- Encourager les marques et les labels nationaux auprès des collectivités, des hébergeurs et des activités.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Elaboration d'une carte interdépartementale

Cette carte est l'objet d'un travail commun entre 7 offices de tourisme (Provence Côté Rhône, Drôme Sud Provence, Pays d'Orange et Châteauneuf du Pape, Rhône aux Gorges de l'Ardèche, Provence Occitane et Sud Ardèche).

Elle représente ainsi les 7 territoires engagés dans cette démarche avec des encarts sur les thèmes génériques des activités et découvertes que l'on peut faire (culturel, patrimoine, vélo et sentier de randonnées).

Elle a été diffusée par le biais de la Maison des vins et des produits du terroir.

Mise en place d'une signalétique des hébergeurs

Ce projet démarré fin 2019, n'a pu être mis en place en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Notre prestataire la société SICOM a réalisé l'étude d'implantation et, après validation de l'emplacement par les professionnels, les panneaux ont été installés au cours du mois de mai 2021.

Chaque hébergeur a ainsi bénéficié de deux panneaux.

Cette signalétique a été intégralement prise en charge financièrement par la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

La Maison des vins

et des produits du terroir

MAISON DES VINS & DES PRODUITS DU TERROIR

Wine house and local products • Casa dei vini e dei prodotti locali

Véritable vitrine de nos producteurs, cette maison des vins a ouvert ses portes le 13 juillet 2021. Elle accueille 28 domaines viticoles et une dizaine de producteurs locaux.

Elle est également un point d'information touristique. Ce lieu a été labellisé « accueil vélo » par Vaucluse Provence Attractivité » le 8 juillet dernier.

La Maison des vins est tenue par Marina KANEVA et par Clara DUBOS qui réalise son BTS tourisme en alternance à la Communauté de communes.

4 soirées thématiques ont eu lieu en juillet et en août, en partenariat avec le Naturoptère. Ces soirées étaient accompagnées d'atelier de dégustation animés par les vignerons de la Maison des Vins.

En 2021, la Maison des vins a été ouverte du 13 juillet au 6 novembre, puis du 10 au 31 décembre, pour les fêtes de fin d'année.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Un espace location et réparation de vélos

Situé à côté de la Maison des vins, un espace de location et de réparation de vélos a également vu le jour en 2021. Ce lieu, ouvert du 13 juillet au 31 août a offert la possibilité aux touristes, mais aussi aux locaux, de louer des vélos.

Des VAE, des VTT, des vélos musculaires adultes et enfants y sont proposés

Hors période d'ouverture, la location de vélos reste possible via la Maison des vins et des produits du terroir.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Urbanisme

Adhésion à l'AURAV

Par délibération 2021-064 du 27 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec l'AURAV, par laquelle cette agence a été missionnée pour réaliser des études spécifiques et des opérations pour le compte de la Communauté de communes, et ainsi apporter :

- Un appui à nos politiques territoriales et à nos projets de territoires ;
- Un appui aux politiques d'urbanisme, d'aménagement et de développement économique.

Par délibération 2021-127 du 7 décembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la convention cadre qui a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence décide de verser à l'AURAV, dont elle est membre, une subvention annuelle pour la réalisation du programme de travail partenarial sur ces enjeux.

La participation financière annuelle de la CCAOP à l'AURAV est définie pour les années 2022, 2023 et 2024.

Pour l'année 2022, le montant de la subvention s'établit à quinze mille euros (15 000 €).

Le montant de la subvention pour les années 2023 et 2024 sera défini dans une convention de subvention annuelle.

La CCAOP peut, en outre, confier dans le cadre de ses compétences, à l'AURAV et en dehors de son programme de travail partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles, hors champ d'application de la présente convention et dans le respect des éventuelles règles de publicité et de mise en concurrence applicables à la CCAOP.

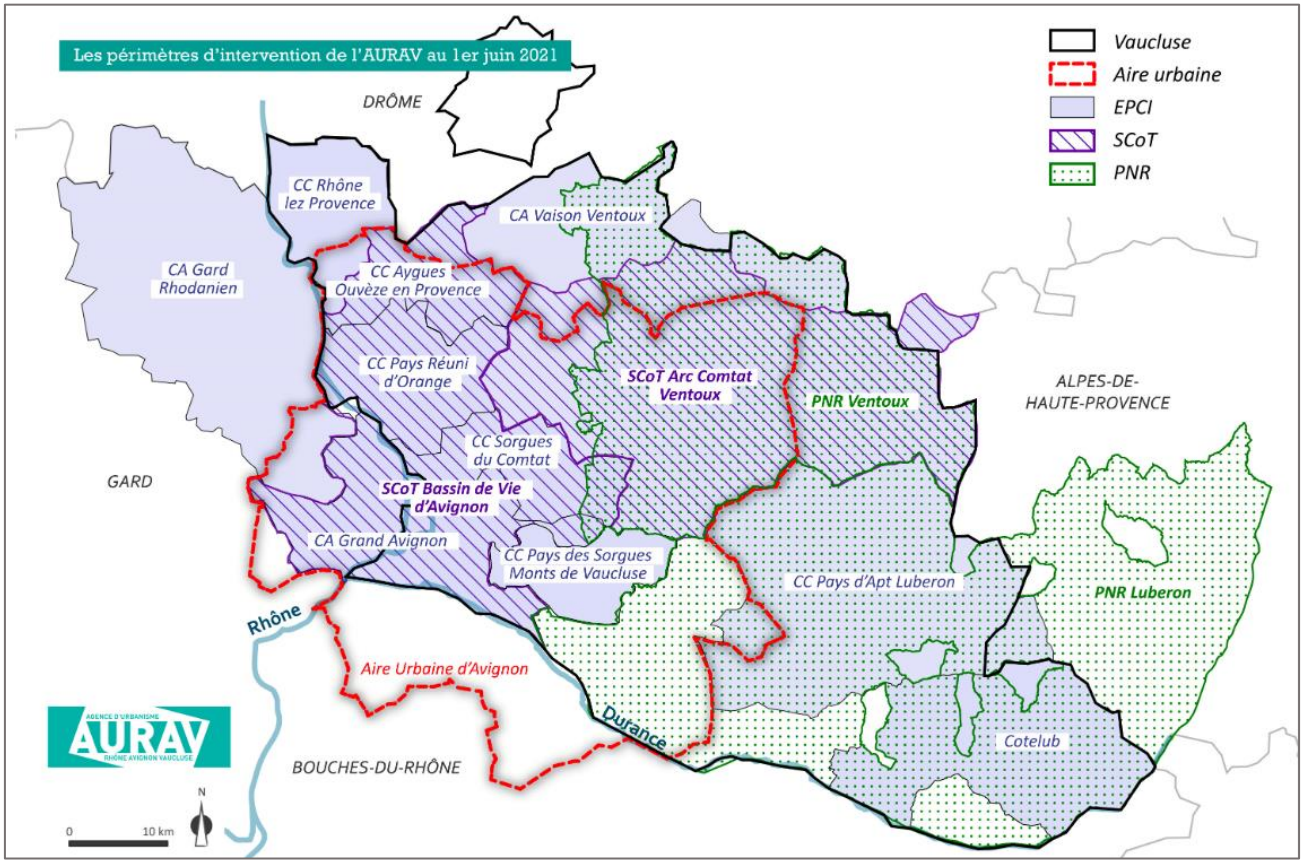

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Rapport 2021 du service commun des autorisations du droit des sols

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour *l'accès au logement et un urbanisme rénové*, dite loi ALUR, prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à compter du 1er juillet 2015.

Pour pallier ce désengagement des services de l'Etat, la Communauté de communes a souhaité créer un service commun, sur le fondement de l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui a pour objet la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes par voie conventionnelle. Ce service commun pour 6 communes est opérationnel depuis le 1er avril 2015.

Le tableau, ci-dessous, présente un bilan de l'activité du service en 2021.

	CU a ou b		DP			PD			PC *			PA *			TOTAL
	En cours d'instruction	Instruit	En cours d'instruction	Instruite		En cours d'instruction	Instruit		En cours d'instruction	Instruit		En cours d'instruction	Instruit		
				Non-opposition	Opposition		Accord	Refus		Accord	Refus **		Accord	Refus	
Camaret-sur-Aygues	0	0				0	0	0	18	34	7	1	0	0	**60**
Lagarde-Paréol	0	0	0	3	12	0	0	0	0	2	1	0	0	0	**18**
Sainte-Cécile-les-Vignes	2	36	6	75	6	0	0	0	15	23	9	0	1	0	**173**
Sérignan-du-Comtat	0	0							6	19	7	0	0	1	**30**
Travaillan	0	2	1	18	7	0	0	0	0	2	4	0	1	0	**35**
Violès	0	1				0	1	0	8	7	7	0	0	0	**24**
TOTAL	**2**	**39**	**7**	**96**	**25**	**0**	**1**	**0**	**47**	**87**	**35**	**1**	**2**	**1**	
	41		**128**			**1**			**169**			**4**			
	343 dossiers instruits soit une augmentation de + 40 % par rapport à 2020 (240 dossiers instruits en 2020)														

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Assainissement

Principaux travaux 2021 et prévisions 2022

LAGARDE-PAREOL

Extension du réseau de collecte des eaux usées sur le chemin des Tartarus sur une longueur de 300 mètres (création de 8 branchements assainissement).

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par l'entreprise ABC BERNARAS.

Montant global des travaux : 84 762 € TTC.

VIOLES

Reprise du réseau de collecte des eaux usées du chemin des Près sur une longueur de 120 mL.

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR/RAMPA/TEYSSIER.

Montant global des travaux : 43 790 € TTC.

Début des travaux de reprise du réseau de collecte des eaux usées présent rue Frédéric Mistral et avenue du stade sur une longueur de 300 mètres (reprise de 35 branchements assainissement existants).

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR/RAMPA.

Montant global des travaux : 159 647 € TTC.

Schéma directeur intercommunal d'assainissement

La Communauté de communes a mandaté le bureau d'études EGIS EAU pour réaliser la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement qui a été adopté en 2012. Il s'agit d'une étude de diagnostic et d'investigation sur le réseau d'assainissement et sur les stations d'épuration.

Entre le mois d'août et le mois d'octobre 2021, des tests à la fumée ont été réalisés par EGIS EAU et des inspections caméra ont, quant à elle, été réalisées par la société ARNAUD ASSAINISSEMENT sur l'ensemble de nos communes afin de localiser les dysfonctionnements tels que des affaissements de canalisation, des défauts d'étanchéité, des intrusions d'eau claire parasite, des connexions d'eau pluviales dans le réseau d'assainissement…

Les investigations sur les réseaux ont déjà permis de sectoriser un certain nombre de dysfonctionnements.

Ce schéma va permettre d'établir un programme de travaux de mise aux normes des ouvrages (réseau et stations d'épuration) à l'horizon 2035. Ainsi, à terme, chaque commune sera dotée d'un système d'assainissement fiable, performant et respectueux de la réglementation en vigueur.

Cette étude aboutit également à définir le zonage d'assainissement des eaux usées, c'est-à-dire le mode de gestion de l'assainissement (collectif ou non collectif), qui doit être en adéquation avec les PLU de chaque commune.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, la Communauté de communes a institué la taxe GEMAPI par délibération du 25 septembre 2017.

Le produit de cette taxe est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations, ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts résultants de l'exercice de la compétence.

Le produit de cette taxe est plafonné à 40 € par habitant et par an. Une fois que l'assemblée délibérante de la Communauté a fixé le produit attendu, les services fiscaux le répartissent entre les différentes taxes locales (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises) et calculent alors automatiquement les 3 taux additionnels de la taxe GEMAPI.

Par délibération 2021-054 du 8 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé le produit attendu de la taxe GEMAPI qui s'élève à 450 000 € pour l'année 2021, tout en sachant que ce produit ne couvre pas intégralement les charges d'exercice de la compétence.

Le **Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** (SMOP), assurant les missions liées à la GEMAPI sur ce bassin versant, a lancé les études sur le système d'endiguement entre les communes de Violès et de Bédarrides en rive droite et rive gauche de l'Ouvèze. Le dossier partiel d'autorisation du système d'endiguement a été déposé auprès des services de la Préfecture et sera complété jusqu'en 2022 avec les différents résultats d'études à venir (études géotechniques et géophysiques…).

Le **Syndicat mixte d'Eygues en Aygues** a également commencé à réaliser les mêmes études sur tout le linéaire de l'Aygues.

Ces études permettront de définir les espaces de bon fonctionnement qui correspondent aux espaces nécessaires au cours d'eau pour assurer l'ensemble de ses fonctions naturelles (diversité et qualité des habitats, qualité et quantité de la ressource en eau, dissipation de l'énergie de crue, transit sédimentaire, recharge nappe/rivière, etc.)

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Déchets ménagers

Rapport 2021 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (extrait)

Pour 2021, le montant global des dépenses d'investissement et de fonctionnement du service est de **3 648 896 € (dont 758 861€ dédiés aux charges de personnel).** Le montant global des recettes du service est de **2 792 437 €.**

Les tonnages collectés en 2021 sont les suivants :

Tonnage	Ordures ménagères	Biodéchets	Emballages ménagers recyclables	Papier	Verre	Total
2020	3681,22	137	527,12	290,46	757,42	5393,22
2021	3774,73	197,34	588,74	294,42	825,68	5680,91
Evolution 2021/2020 (en %)	2,54	44,04	11,69	1,36	9,01	5,33

Une augmentation des efforts de tri des biodéchets et des emballages ménagers recyclables est à noter.

L'ensemble des indicateurs du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont consultables dans le rapport 2021 dédié à ce service.

Points d'apport volontaire

En 2021, un nouveau site a été créé dans la zone d'activité de Florette à Sainte-Cécile-les-Vignes. Le programme de déploiement se poursuivra jusque fin 2023, afin d'arriver à un maillage total du territoire,

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Au regard de la règlementation qui fixe des objectifs de prévention et de la volonté actuelle de développer un modèle économique circulaire pour préserver les ressources naturelles et la santé publique, la Communauté de commune a initié la rédaction de son **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**. Il s'agit d'un programme réglementaire qui planifie les grandes actions de gestion des déchets ménagers à mener sur le territoire pour **les six prochaines années**.

Grâce à l'emploi d'Emilie THIOT depuis le 1er juin en qualité de chargée de mission déchets ménagers et économie circulaire, subventionné par la Région Alpes Côte d'Azur, le **diagnostic initial** du territoire a débuté. La **Commission d'élaboration consultative et de suivi,** composée d'élus du territoire et d'acteurs de l'économie circulaire, a été constituée.

L'objectif est de publier notre programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en 2023.

Centre de tri des emballages ménagers et des papiers du bassin Vaucluso-rhodanien

En 2020, la Communauté de communes a adhéré à l'**Association de réflexion sur les déchets du bassin Vaucluso-rhodanien**. Depuis, divers projets ont émergé entre les différents membres dans une optique d'optimisation de la gestion des déchets.

Au vu du déficit d'équipements capables de réaliser le tri en extension des emballages plastiques sur le bassin, un projet fédérateur a vu le jour : la **création d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers.**

Actuellement, la Communautés de communes est contrainte de faire trier ses emballages en extension des consignes de tri à Nîmes car il n'existe pas de centre de traitement plus proche capable de trier ce flux.

Dans le but de concrétiser ce projet, un diagnostic ainsi qu'un chiffrage ont été réalisés par groupement de commandes avec les collectivités compétentes intéressées par le projet. Le rendu a été présenté aux élus en octobre 2021. L'étude a mis en évidence la faisabilité du projet.

Un projet de statuts d'une **société publiques locale** ayant en charge le service du tri est actuellement à l'étude.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Environnement

Signature d'une convention avec le CEDER dans le cadre du programme SARE

Par délibération du 8 juillet 2021, le conseil a approuvé le protocole d'engagement avec l'Etat dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique.

L'aide à la rénovation énergétique des habitations fait partie des projets inscrits dans ce protocole, dans le cadre du programme Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) créé à l'initiative du Conseil départemental de Vaucluse.

Le Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables (CEDER), dont le siège est à Nyons, est la structure désignée pour la mise en œuvre de ce programme sur notre territoire.

La convention passée avec le CEDER le 30 septembre 2021, a pour objet de définir les conditions et modalités de financement, par la Communauté de communes, du programme d'actions défini et présenté par la structure de mise en œuvre, pour réaliser les missions d'information, de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers et du petit tertiaire privé.

La participation financière annuelle de la Communauté de communes s'élève à 10 291 €, qui inclut la réalisation des actions pour l'année 2021, à laquelle il faut ajouter l'adhésion annuelle au CEDER qui s'élève à 300 €.

Panneaux photovoltaïques

L'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments et espaces publics est l'un des projets inscrits dans le Contrat de relance et de transition écologique, dont le protocole d'engagement a été approuvé par la délibération 2021-073 du 8 juillet dernier.

Dans ce cadre, le bureau d'études OPTE a été mandaté par la Communauté de communes pour réaliser une étude permettant d'identifier, avec les communes, les sites sur lesquels pourraient être implantés des panneaux photovoltaïques.

Les sites retenus en tenant compte des contraintes techniques, des avis de l'architecte des bâtiments de France et de la BA 115, et de l'analyse économique, sont les suivants :

Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence	Ateliers des services techniques Station d'épuration
Camaret-sur-Aygues	Tennis couverts Parking René Roussière Ecole des Amandiers
Lagarde-Paréol	Tennis Ombrières salle des fêtes
Uchaux	Ecole maternelle

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Contrat de relance et de transition écologique

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. Ils s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Ces contrats mobilisent l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants sont intégrées et articulées.
Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu de ce contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Après s'être inscrite dans cette démarche avec la signature d'un protocole d'engagement approuvé par le conseil le 8 juillet 2021, la Communauté de communes a approuvé le contenu du Contrat de relance et de transition écologique propre à la Communauté de communes qui se décline autour de quatre axes :

- **Le diagnostic de territoire**,
- **Les grandes lignes du projet de territoire :**
  - définition d'un socle commun, affirmation d'une identité pour un projet concerté.
- **Les orientations stratégiques du CRTE et les fiches actions recensées :**
  - Engagement dans la protection de l'environnement et la valorisation des ressources,
  - Accompagnement des entreprises dans leur parcours de vie
  - Favorisation de la qualité de vie des habitants
- **La convention financière pour l'année 2021.**

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Marchés publics

Système d'alerte à la population
Société: NEOCOM
Montant: 2 590 € HT
Durée: annuel, sans engagement

Travaux diagnostic permanent
Société: AVIGNONNAISE DES EAUX
Montant: 74 500 € HT
Durée: durée des travaux

Travaux d'aménagement de la Maison des vins et des produits du terroir

Lot 1: maçonnerie
Société: SUZE BATIMENTS
Montant: 4 559,40 € HT

Lot 2: placo
Société: CHEVALIER BATIMENT
Montant: 10 462,83 € HT

Lot 3: électricité
Société: SOCKEEL
Montant: 6 993 € HT

Lot 4: plomberie
Société: SOCKEEL
Montant: 6 994 € HT

Lot 5: peinture
Société: JL MATHIEU PEINTURE
Montant: 3 769,82 € HT

Lot 6: sols et faïences
Société: CHEVALIER BATIMENT
Montant: 7 225,50 € HT
Durée: durée des travaux

Collecte du verre et du papier
Société: VIAL
Montant: 76,60 € HT la tonne de papier
57,80 € HT la tonne de verre
Durée: 1 an renouvelable 2 fois 1 an

Recensement des bâtiments et terrains susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques
Société: OPTE
Montant: 23 550 € HT
Durée: 6 mois

Achat mutualisés de défibrillateurs
Société: PREVIMED
Montant CCAOP: 5 674,75 € HT + 506,25 € HT de maintenance par an
Durée: 8 ans à compter de l'admission des fournitures

Maitrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège social
Société: Gp CITTA/ STRADA INGENIERIE
Montant: 8,20 % du montant des travaux
Durée: de la notification à la réception des travaux

Traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles
Société: SUEZ RV MEDITERRANEE
Montant: 138 € HT, hors TGAP, la tonne
Durée: 2 ans, renouvelables 1 fois pour 2 ans

Fourniture d'électricité
Société: TOTAL ENERGIES
Montant: 50 000 € HT par an
Durée: 3 ans

Contrôle des installations d'assainissement non collectif
Société: CEO (VEOLIA)
Montant: 161 300 € HT
Durée: 4 ans

Hydrocurage préventif
Société: SAUR
Montant: 57 800 € HT
Durée: 4 ans

Etude de faisabilité sur la construction d'une unité de méthanisation
Société: Gp IDE ENVIRONNEMENT / INGENYOU
Montant: 20 960 € HT
Durée: 1 an

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Budget principal

Les dépenses de fonctionnement: 10 461 736,00€

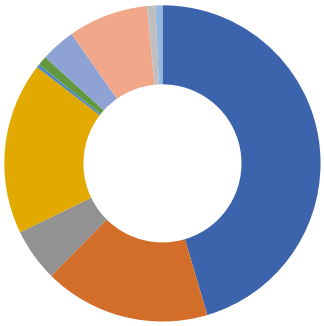

Attributions de compensation: 4 751 152,00 €
Prestations du service déchets: 1 779 074,00€
Fonctionnement courant: 566 191,00€
Salaires et charges: 1 839 256,00 €
Charges financières: 36 833,00 €
Indemnités et charges élus: 99 414,00 €
Autres charges courantes: 371 348,00 €
Amortissement: 855 535,00 €
Fonds de péréquation: 90 268,00 €
Étalement de charges Covid-19: 73 665,00 €

Les recettes de fonctionnement: 11 549 258,00 €

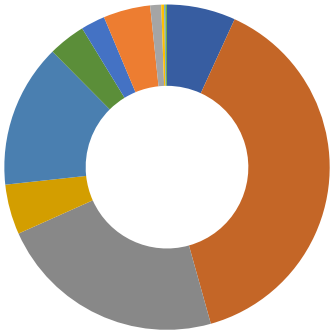

Fiscalité des entreprises: 788 287,00€
Fiscalité des ménages (dont TEOM): 4 484 583,00 €
Fraction de TVA: 2 615 951,00 €
Taxe GEMAPI et taxe de séjour: 574 805,00 €
Dotations de l'Etat: 1 650 513,00 €
Soutiens financiers tri sélectif: 426 373,00€
Produit des services: 277 425,00 €
Amortissement subventions: 126 340,00 €
Subventions: 33 000,00 €
Excédent antérieur reporté: 539 725,00 €
Produit des cessions d'immobilisation: 12 720,00 €
Produits exceptionnels: 19 536,00 €

Les dépenses d'investissement: 2 183 020,00 €

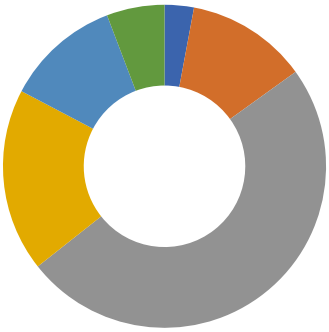

Logiciels et frais d 'études: 63 954,00 €
Subventions d' équipements versées: 264 955,00 €
Equipements et matériels: 1 075 978,00 €
Travaux: 400 416,00 €
Annuités d'emprunt: 251 377,00 €
Amortissements subventions: 126 340 €

Les recettes d'investissement: 3 091 716,00 €

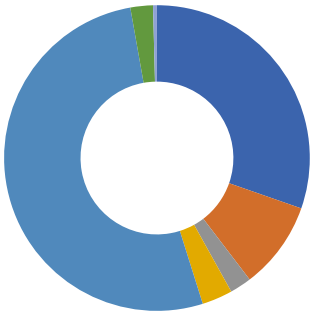

Amortissements: 938 254,00 €
FCTVA: 286 894,00 €
Subventions: 70 950,00 €
Affectation du résultat 2020: 100 000,00 €
Excédent antérieur reporté: 1 609 234,00 €
Charges Covid-19: 73 664,00 €
Cession d'immobilisation: 12 720,00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Budget
Assainissement

Les dépenses d'exploitation: 2 082 243,00€

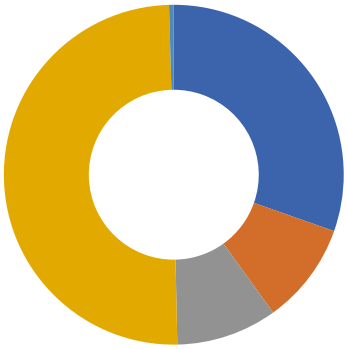

Fonctionnement courant: 632 659,00 €
Charges financières: 201 588,00 €
Personnel mis à disposition: 200 000,00 €
Dotation aux amortissements: 1 038 730,00 €
Autres charges de gestion courante: 9 266,00 €

Les recettes d'exploitation: 3 308 384,00 €

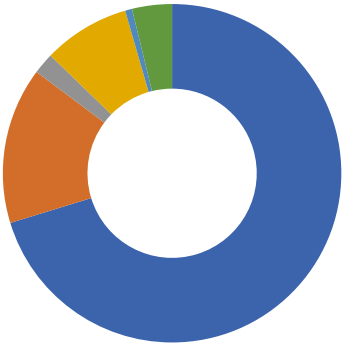

Redevance usagers: 2 324 396,00 €
Participation travaux: 494 865,00 €
Prime pour épuration: 67 195,00 €
Amortissement subventions: 273 937,00 €
Redevance ANC: 21 848,00 €
Excédent exercice antérieur: 126 143,00 €

Les dépenses d'investissement: 1 730 343,00 €

Travaux réseaux: 292 636,00 €
Renouvellement des installations: 273 570,00 €
Annuités d'emprunt: 671 549,00 €
Amortissement subventions: 273 937,00 €
Frais d'études: 218 651,00 €

Les recettes d'investissement: 2 665 514,00 €

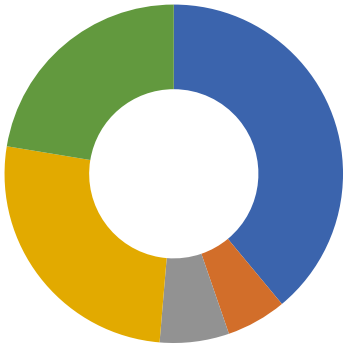

Dotation aux amortissements: 1 038 730,00 €
FCTVA: 153 222,00 €
Subventions: 176 525,00 €
Excédent capitalisé: 700 000,00 €
Excédent exercice antérieur: 597 037,00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Instauration des fonds de concours

En 2021 le conseil communautaire a approuvé l'instauration des fonds de concours destinés à aider les communes membres dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.

Pendant toute la durée de la mandature, des crédits budgétaires sont ouverts chaque année dans cette optique.

Pour 2021, la Communauté de communes a ouvert des crédits à hauteur de **500 000 €**. Les communes de **Camaret-sur-Aygues, Lagarde-Paréol, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan et Uchaux** en ont bénéficié pour un total de **390 125,50** €.

Les crédits non consommés en 2021, soit 109 874,50 €**,** ont été reportés sur l'exercice budgétaire 2022 et de nouveaux crédits budgétaires ont été ouverts à hauteur de 500 000 €.

Le City-Park de Travaillan, inauguré le 2 septembre

Aménagement du centre-ville de Sérignan-du-Comtat

Instauration de la taxe foncière sur les propriétés bâties

En 2021, le conseil communautaire a approuvé l'instauration de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans le but d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement du budget principal, malgré la prise en charge de nouvelles compétences par la Communauté de communes.

Avec un taux de 1,5 % approuvé par le conseil communautaire, le produit fiscal attendu est de 340 410 €.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Délibérations

Adoptées en 2021

Séance du 28 janvier :

- Pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes
- Attributions de compensation versées aux communes pour 2021
- Engagement de dépenses par anticipation sur le budget principal
- Avance sur la participation 2021 au SMBVA
- Convention de partenariat avec ISDPAM
- Participation 2021 à l'agence VPA
- Adhésion à l'agence de développement économique de la Région Sud
- DM n°3 du budget principal 2020 et régularisation d'une écriture comptable
- Avenant n°1 à la convention avec la commune de Camaret-sur-Aygues pour la future Maison des vins et des produits du terroir
- Choix du mode de gestion de la future Maison des vins et des produits du terroir
- Contrat Nouveaux Territoires logiciel de gestion de la taxe de séjour
- Modification des statuts du SMEA
- Rapport annuel du service commun des ADS
- Acquisition de parcelles pour les colonnes enterrées
- Autorisation de signature du nouveau contrat avec la société PAPREC
- Autorisation de signature de la convention de renouvellement avec l'organisme OCAD3E
- Demande de subvention au Conseil Régional Sud PACA pour l'acquisition de colonnes enterrées biodéchets
- Création d'un emploi de chargé de mission « déchets ménagers et économie circulaire »
- Convention de partenariat avec la Région Sud PACA en faveur de l'économie circulaire dans les marchés publics
- Avenant à la convention de partenariat avec la CCI pour l'opération « les bons plans maintenant »

Séance du 25 février :

- Abondement du fonds d'urgence intercommunal
- Demande de subvention à la Banque des territoires pour l'Espace France Services
- Demande de subventions au Conseil régional Sud pour la création d'un emploi de chargé de mission déchets et économie circulaire
- Adhésion à la plateforme APIDAE
- Convention pour l'édition d'une carte interdépartementale
- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint
- Création d'un emploi fonctionnel de DGST
- Création de quatre emplois d'adjoints techniques
- Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité
- Renouvellement du contrat-groupe assurance statutaire
- Engagement de dépenses d'investissement par anticipation pour le budget principal
- Rachat d'un véhicule à l'organisme de location

Séance du 18 mars :

- Transfert de la compétence « organisation de la mobilité »
- Débat d'orientations budgétaires 2021
- Participation financière à l'association Prévigrêle
- Avenant à la convention entre le SMRF et la CCAOP pour les travaux de réhabilitation de l'ancien canal de Pierrelatte
- Attribution du marché relatif à l'étude préalable à la modernisation d'un centre de tri pour les collectivités du bassin Vaucluso-rhodanien
- Création d'emplois pour avancements de grade
- Conditions de mise en place du télétravail

Séance du 8 avril :

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020
- Affectation du résultat
- Instauration de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Fixation du taux 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Vote du taux 2021 de la CFE
- Vote du taux 2021 de la TFNB
- Vote du taux 2021 de la TEOM
- Vote du produit attendu de la taxe GEMAPI
- Instauration des fonds de concours
- Règlement des fonds de concours
- Approbation du montant des redevances 2021 du SPANC
- Vote du budget primitif 2021
- Convention d'assistance juridique avec le cabinet CLL Avocats

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Délibérations Adoptées en 2021

Séance du 27 mai :

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Travaillan
- Adhésion à l'AURAV
- Convention d'objectifs avec l'AURAV pour le CRTE et les nouvelles zones d'activité à vocation agro-alimentaire
- Convention avec la SAFER
- Mission confiée à SOLIHA Vaucluse pour la nouvelle zone d'activité de Camaret
- Création d'une zone agro-alimentaire à Piolenc
- Nouvelles dispositions règlementaires relatives à la taxe de séjour
- Création d'emplois

Séance du 8 juillet :

- Statut de la Société d'économie mixte locale de valorisation des bio-déchets de la Plaine de Piolenc
- Protocole d'engagement avec l'Etat dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique
- Approbation du rapport d'activité 2020
- Désignation d'un représentant pour siéger au sein de la Commission consultative paritaire du Syndicat d'énergie vauclusien
- Désignation des membres amenés à siéger au sein de la commission locale d'information des grands équipements énergétiques du Tricastin
- Autorisation du Président pour solliciter le versement de la subvention du Conseil régional dans le cadre du CRET pour la Maison des vins
- Décision modificative n°1 du budget principal 2021
- Attribution d'un fonds de concours aux communes de Camaret-sur-Aygues et de Sainte-Cécile-les-Vignes
- Rapport annuel du prestataire du service public d'assainissement collectif
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2020
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation du réseau public d'eau usée avenue du stade et rue Frédéric Mistral à Violès
- Avenant n°1 à la convention avec la SAUR pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif
- Contrat d'objectifs avec la Région
- Acquisition d'une parcelle pour les colonnes enterrées
- Attribution des prix du concours de collecte de piles et petites batteries usagées dans les écoles
- Approbation du plan d'actions de l'étude de stratégie touristique
- Création de la régie de recettes de la Maison des vins et des produits du terroir
- Convention de mise à disposition des locaux de la Maison des vins et des produits du terroir
- Approbation de l'engagement de la Communauté de communes dans le référentiel de qualité sites touristiques
- Approbation de la convention cadre de groupement de commandes
- Approbation du schéma de mutualisation

Séance du 30 septembre :

- Exonération de la taxe foncière sur les nouvelles constructions
- FPIC 2021
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sérignan-du-Comtat
- Demande de réactualisation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif
- Demande d'exonération de la PFAC
- Nouvelle convention avec la société LVL pour la collecte des cartouches d'impression vides
- Rapport 2020 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Convention d'objectifs et de moyens avec le CEDER,
- Nouveaux protocoles sur le temps de travail, l'action sociale, le régime indemnitaire, les astreintes et permanences et les ASA
- Adhésion CNAS
- Modalités de mise en œuvre du CET
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe
- Attribution du marché de traitement des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le
ID : 084-248400160-20221027-DEL2022_099-DE

Délibérations

Adoptées en 2021

Séance du 28 octobre :

- Mise en œuvre et élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET)
- Déploiement de panneaux photovoltaiques
- Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Uchaux pour l'aménagement du centre-bourg du hameau de la Galle
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lagarde Paréol pour la rénovation complète de l'école communale
- Rapport d'activité 2020 du SMOP
- Rapport d'activité 2020 du SMBVA
- Conditions et modalités de prise en charges des frais de déplacement
- Adhésion au contrat d'assurances groupe mis en place par le CDG 84 pour la couverture des risques statutaires
- Modalités de régularisation des heures supplémentaires effectuées les dimanches et jours fériés
- Autorisation de signature de l'annexe de la convention-cadre pour l'achat mutualisé de pneus

Séance du 7 décembre :

- Modification des statuts
- Contrat de relance et de transition écologique
- Convention territoriale globale à passer avec la CAF
- Rapport quinquennal de la CLETC
- DM n°2 du budget principal 2021
- DM n°1 du budget annexe assainissement 2021
- Convention-cadre 2022-2024 avec l'AURAV
- Convention avec ISDPAM
- Adhésion à la plateforme d'informations touristiques APIDAE
- Nouvelle Charte d'engagement zéro déchets plastiques
- Demande d'exonération de la TEOM
- Contrat de valorisation des végétaux broyés à passer avec la société MICROTERRA
- Avenant au contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers avec ADELPHE
- Avenant au contrat avec CITEO
- Etude de faisabilité relative au centre de tri de Vedène
- Projet de mutualisation du tri des emballages ménagers et des papiers graphiques sur le bassin Rhodanien
- Fixation des tarifs 2022 de la redevance d'assainissement collectif
- Fixation des tarifs 2022 de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers non domestiques
- Modification du règlement du service public d'assainissement
- Modalités de fixation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif
- Taxation sur les forages
- Demande de prolongation de la durée de validité de la subvention accordée pour la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif
- Attribution d'aides financières pour les réhabilitations d'installations ANC
- Création d'emplois
- Avenant au marché relatif à la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement
- Provisions pour dépréciations d'actifs